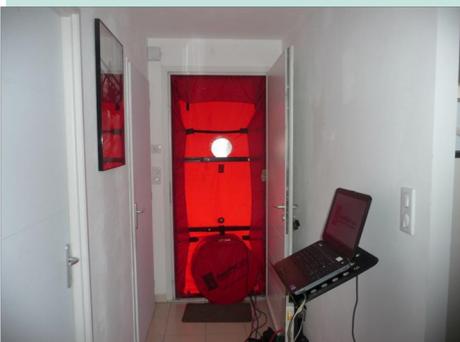


SAVOIR LIRE UN RAPPORT DE MESURE DE PERMÉABILITÉ A L'AIR D'UN BÂTIMENT

Grille de lecture à l'intention des maîtres d'ouvrages

Qu'est-ce que la perméabilité à l'air d'un bâtiment ?

La perméabilité à l'air d'une construction caractérise la sensibilité du bâtiment vis-à-vis des écoulements aérauliques parasites causés par les défauts d'étanchéité de son enveloppe, ou plus simplement la quantité d'air qui entre ou sort de manière non contrôlée à travers celle-ci. Elle se quantifie par la valeur du débit de fuite traversant l'enveloppe sous un écart de pression donné.



Pourquoi réaliser des mesures de perméabilité à l'air ?

Afin de bénéficier de l'attestation de prise en compte de la RT2012 ou d'un label (BBC Effinergie, Passiv'Haus...), un bâtiment doit répondre de certains critères, dont le $Q_{4Pa-surf}$ qui est l'indicateur de perméabilité à l'air de l'enveloppe.

La mesure de cet indicateur est effectuée par un technicien qualifié Qualibat 8711 et selon la norme NF EN ISO 9972 et son Guide d'application FD P50-784.

Rappel : la RT 2012 est applicable à tous les permis de construire :

- déposés depuis le 28 octobre 2011 pour certains bâtiments neufs du secteur tertiaire (bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'accueil de la petite enfance) et les bâtiments à usage d'habitation construits en zone ANRU ;
- déposés depuis le 1er janvier 2013 pour tous les autres bâtiments neufs.

Quelle méthode pour réaliser des mesures de perméabilité à l'air d'un bâtiment ?

3 méthodes différentes peuvent être appliquées selon la configuration du bâtiment : méthode 1 / 2 / 3 Pour vérifier la conformité aux spécifications d'étanchéité à l'air de la RT 2012, on emploie la méthode 3.

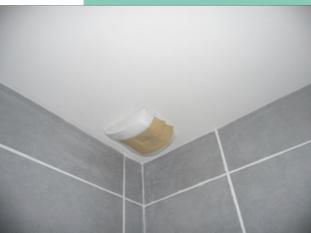
Quelles obligations pour quels usages de bâtiment ?

Usage	Maison individuelle	Habitat collectif	Bâtiment tertiaire
$Q_{4Pa-surf}^{max}$ ($m^3/h/m^2$)	0,6	1	3
Obligation de mesure	Oui	Oui	Non (valeur par défaut)

Que doit contenir un rapport de mesure de perméabilité à l'air ?

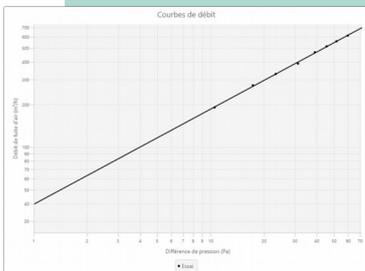
Pour être valide, un rapport doit être conforme à la norme en vigueur (les références à la norme NF EN ISO 9972 et à son guide d'application FD P50-784 doivent apparaître) et comporter les éléments suivants :

Concernant le bâtiment



- identification du bâtiment soumis à l'essai (adresse du bâtiment, coordonnées du propriétaire)
- descriptif du bâtiment (parties soumises à l'essai, volume intérieur, A_{Tbat} , S_{RT} , informations sur les calculs, plans)
- descriptif du système de chauffage, ventilation et conditionnement d'air
- état des ouvertures de l'enveloppe (fermées, colmatées, ouvertes)

Concernant les données de l'essai



- différences de pression à débit nul
- températures intérieure et extérieure
- vitesse du vent
- tableau des différences de pressions induites et débits d'air correspondants
- graphe des fuites d'air
- coefficient de débit d'air, C_{env} , exposant de débit d'air, n et coefficient de fuite d'air, CL , pour chaque essai réalisé
- toute grandeur dérivée et valeur de référence correspondante

Concernant les critères de mesure

- référence de la norme utilisée (NF EN ISO 9972) avec mention de tout écart
- méthode d'essai (1, 2 ou 3) et type d'essai (pressurisation, dépressurisation ou les deux)
- réglementation ou labels recherchés
- valeurs visées
- appareillages de mesure utilisés et certificats d'étalonnages
- coordonnées et numéro de qualification Qualibat ou CAMPI du mesureur
- date de l'essai



Concernant les résultats

- a valeur de Q4Pa-surf mesurée
- liste exhaustive des fuites repérées (catégorie et intensité)

Type : C2-Fenêtre et porte fenêtre: Jonction cadres Ouvrant/Dormant (absence ou défaut de compression des joints)

Quantification : Fuite faible à la liaison ouvrant / dormant en partie inférieure de la fenêtre du séjour.



Plus d'informations sur la perméabilité à l'air des bâtiments :

- <http://www.centre-est.cerema.fr/etancheite-a-l-air-de-l-enveloppe-r127.html>
- <http://www.rt-batiment.fr/batiments-neufs/etancheite-a-lair/letancheite-a-la-ir-des-batiments.html>